



République Française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2023-018

### DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 Juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame FAUCHOIT Lydia visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

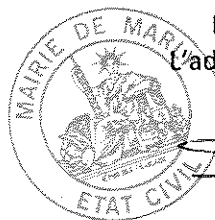
### DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2925 à Madame FAUCHOIT Lydia domiciliée à Vieux-Condé (Nord) – 221 rue des Glycines.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 06 février 2023 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2,75 m<sup>2</sup>, d'un montant de SOIXANTE DEUX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 01 Février 2023



Pour Le Maire,  
Adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le et de la publication le

  
Isabelle DUPONT